UNIVERSITE PARIS II PANTHEON-ASSAS - Service de l’Action Internationale

 Guide des inscriptions 2018-2019

réservé aux étudiants titulaires de diplômes étrangers pour une inscription en

1ère année de Master mention économie-gestion,

1ère année de Master mention médias, information communication

1ère année de master mention relations internationales

**ATTENTION ! Avant de pouvoir vous inscrire à l’université, vous devez vous acquitter auprès du CROUS de Paris de la Contribution Vie Etudiante et de Campus (CVEC) d’un montant de 90€.**

**Vous devez vous connecter au site** [**http://cvec.etudiant.gouv.fr/**](http://cvec.etudiant.gouv.fr/)**, déclarer votre ville d’étude (Paris) et payer en ligne la contribution. Une attestation vous sera délivrée que vous devrez conserver et envoyer à votre scolarité cf consignes pages 2.**

**De plus, vous trouverez des informations sur la sécurité sociale dans ce guide page 6.**

Avant de procéder à votre inscription ou de vous connecter sur l’application en ligne, veuillez lire la totalité de ce guide.

**De plus, vous trouverez des informations sur la sécurité sociale dans ce guide page 5.**

Avant de procéder à votre inscription ou de vous connecter sur l’application en ligne, veuillez lire la totalité de ce guide.

Vous devrez vous connecter 3 fois :

1. inscription administrative et paiement des droits universitaires ;
2. inscription pédagogique (choix des matières) ;
3. choix de vos groupes de travaux dirigés (TD).

**Merci de prendre également connaissance des documents disponibles sur le site Internet de l’Université :**

🡪 la composition des diplômes

🡪 le calendrier universitaire

🡪 les droits d’inscription

🡪 les plannings des cours

1. **Calendrier**

Vouspouvez vous inscrire par Internet **du vendredi 6 juillet** **à partir de 14h** **jusqu’au lundi 16 juillet 2018 inclus**. Au-delà de cette date, vous serez considéré(e) comme ayant renoncé au bénéfice de votre admission pour 2018/2019.

1. **Déroulement de la procédure d’inscription**

**1ère étape L’inscription administrative et le paiement des droits**

Munissez-vous de votre code confidentiel (obtenu lors de la saisie de votre candidature en ligne) et connectez-vous sur la page où vous avez postulé :

<https://applisweb.u-paris2.fr/candidaturesMasters/accueil>

Puis, suivez les indications qui vous seront données. A la fin de la procédure, le montant des droits à payer vous sera indiqué en fonction de votre situation.

**Attention !**  vous devez vous inscrire dans la mention où vous avez été retenu(e) ; un contrôle sera effectué.

Vous pouvez payer vos droits de scolarité par carte bancaire, par mandat-facture ou par chèque (le chèque doit impérativement être à vos nom et prénom).

A l’issue de cette étape, vous devrez envoyer, par la poste, au bureau du master 1, les documents suivants :

*Justificatif de paiement ou paiement des droits d’inscription :*

*●* soitle ticket de paiement reçu automatiquement sur votre messagerie électronique si vous avez payé **par carte bancaire** ; **si vous ne pouvez pas l’obtenir, merci de nous le signaler dans votre envoi.**

*●* soit un **mandat-facture** que vous pouvez obtenir dans n’importe quel bureau de poste (libellé à l’ordre de l’Agent comptable de l’Université Paris II Panthéon-Assas) ;

*●* soit un **chèque bancaire ou postal à votre nom**. Le chèque doit être libellé à l’ordre de l’Agent comptable de l’Université Paris II Panthéon-Assas.

*Autres pièces obligatoires à transmettre :*

*●* **l’attestation d’acquittement de la Contribution Vie Etudiante et de Campus (CVEC) payée au CROUS de Paris**, sinon votre inscription sera refusée ;

*●* photocopie recto-verso du dernier diplôme obtenu et du relevé de notes correspondant ;

*●*1 photographie d’identité. Elle doit être en couleur, récente, de face et tête nue et d’un format photo d’identité (3,5 cm sur 4,5 cm) (les photos CV ne sont pas acceptées) ;

*●* 1 enveloppe affranchie à 1,90 €, format 16x22, libellée à vos nom et adresse, afin de vous faire parvenir votre carte d’étudiant et vos certificats de scolarité.

*●* 1photocopie recto-verso de votre carte d’identité ou de votre passeport (pour les étudiants français).

*●* 1 extrait d’acte de naissance traduit (pour les étudiants de nationalité étrangère)

*Justificatifs pour les cas particuliers :*

*●* si vous êtes boursier du gouvernement français : l’attestation d’attribution de bourse

*●* si vous êtes sportif de haut niveau : une attestation

*●* si vous êtes salarié : une attestation/contrat de travail

### ATTENTION : Vous devez indiquer au dos de tous les documents, y compris le titre de paiement et la photographie, vos nom et prénom, le diplôme préparé en 2018/2019, ainsi que votre code confidentiel.

A l’issue du paiement, vous devez poster sans délai les documents ci-dessus à l’adresse suivante :

## Université Paris II Panthéon-Assas

**Scolarité de Master 1**

92, rue d’Assas

75270 Paris cedex 06

**Dès réception de votre courrier, le service de scolarité instruira votre demande d’inscription administrative (choix du diplôme et paiement des droits) et procédera à la saisie informatique de sa validation ou de son rejet. Vous n’êtes inscrit(e) que lorsque le service de scolarité a validé votre dossier.**

**2ème étape L’inscription pédagogique :**

Dès que votre inscription administrative est traitée, vous en êtes averti (e) par courriel.

* **Si votre inscription est refusée**,connectez-vous sur la page où vous avez postulé :

<https://applisweb.u-paris2.fr/candidaturesMasters/accueil>, suivez les indications qui vous sont données, et **cliquez sur « résultat de votre demande »**

Il vous est alors indiqué **les raisons du rejet** ainsi que la **marche à suivre pour régulariser** votre situation.

**→ Si votre inscription est validée**, connectez-vous sur la page où vous avez postulé : <https://applisweb.u-paris2.fr/candidaturesMasters/accueil>, suivez les indications qui vous sont données

Attention, votre inscription pédagogique sur Internet n’est pas modifiable en ligne. C’est pourquoi, avant de l’effectuer, vous devez consulter la structure du diplôme que vous trouverez à l’adresse :

<https://www.u-paris2.fr/fr/formations/offre-de-formation>/masters

 **3ème étape L’inscription en groupes de travaux dirigés (TD) :**

**Pour le choix de vos TD, n’utilisez PLUS votre code confidentiel. Vous devrez vous reconnecter avec votre numéro indiqué sur votre carte d’étudiant.**

[**www.u-paris2.fr**](http://www.u-paris2.fr) **> CAMPUS > E-ADMINISTRATION > Choix des groupes de travaux dirigés des étudiants de Capacité, Licence et Master 1**

**La date d’ouverture de l’application pour le choix des TD dépend de votre niveau d’inscription :**

* **en M1, vous pourrez vous choisir vos TD à partir du jeudi 6 septembre 2018**

**IMPORTANT** :

Les étudiants qui feront leur inscription pédagogique (choix du régime d’études et des matières) à partir des dates indiquées ci-dessusdevront se reconnecter pour le choix des groupes et des horaires de TD, **2 jours ouvrables après cette inscription.**

Vous pourrez choisir vos TD pour toutes les matières à l’exception de l’anglais où une affectation vous sera attribuée automatiquement par informatique.

**Avant de vous connecter pour faire vos choix de TD, munissez-vous du planning général des cours** que vous trouverez en cliquant sur CAMPUS **>** E-ADMINISTRATION **>** Calendriers et emploi du temps > Planning des cours de Capacité, Licence, Master 1.

**ATTENTION** :

- Le service des enseignements peut être contraint de changer les horaires ; il faudra donc vérifier avant le début des cours et des TD votre emploi du temps personnalisé.

- les TD de langues, informatique commencent **dès le lundi 1er octobre 2018**. Votre présence est obligatoire dès la 1ère séance.

1. **Régimes des études**

**Seuls deux régimes sont autorisés par le règlement des études et des examens :**

**1. Régime général** : participation aux groupes de travaux dirigés avec contrôle continu des connaissances

ou

**2. Dispense d’assiduité :** Extrait du règlement des études et des examens : **«**Les étudiants en raison de leur activité professionnelle, ou ayant des enfants à charge, les handicapés, les sportifs de haut niveau ou sur dérogation exceptionnelle accordée par le Président de l’Université, peuvent être dispensés de TD. Ils devront en faire la demande écrite au président de l’université, accompagnée des pièces justificatives. Si la dispense est accordée, l’étudiant sera soumis au seul régime de l’examen terminal pour le contrôle de ses aptitudes et connaissances. Lorsqu’une matière est uniquement sanctionnée par une note de contrôle continu, cette note est remplacée par une épreuve orale sous contrôle de l’enseignant. »

**Si vous voulez bénéficier du régime de dispense d’assiduité,** vous devez faire tout d’abord votre inscription pédagogique au régime général puis retirer un formulaire de demande de dispense d’assiduité au bureau de scolarité concerné **ou le télécharger sur le site internet** [www.u-paris2.fr](http://www.u-paris2.fr/html/inscriptions/documents/dispense_assiduite.pdf) FORMATIONS **>** INSCRIPTIONS **>** Notices et droits d’inscription puisdans Autres documents (en bas), cliquez sur Dispense d’assiduité 2018-2019.

Les étudiants souhaitant changer de régime d’études doivent en faire la demande auprès du service de scolarité les concernant jusqu’au lundi 19 novembre 2018 inclus.

1. **Régime des examens**

Vous pouvez prendre connaissance des règlements des études et des examens en consultant le site de l’Université [www.u-paris2.fr](http://www.u-paris2.fr) **>** FORMATIONS **>** EXAMENS. Vous pouvez également vous le procurer auprès des bureaux de scolarité concernés.

Nous vous informons qu’en cas de double cursus au sein de l’Université Paris II Panthéon-Assas, le service des examens prend en compte les inscriptions multiples pour l’élaboration des calendriers d’examens écrits des sessions de janvier et mai/juin. Tel ne peut être le cas, en revanche, pour la session de septembre, eu égard au trop grand nombre de matières et à la durée limitée du calendrier des examens. Aussi, en cas d’échec à la session de juin à chacun des deux diplômes en vue desquels vous avez pris une inscription, il vous appartiendra, pour la session de septembre, d’en privilégier un.

1. **Affiliation au régime général de l’assurance maladie**

Si vous êtes étudiant(e) étranger(e) inscrit(e) pour la 1ère fois dans une université française, ressortissant(e) d’un Etat hors Union européenne/Espace économique européen et Suisse, vous êtes tenu(e) de vous affilier au régime général de l’assurance maladie. Cette démarche ne sera pas à renouveler à la rentrée suivante si votre cursus se poursuit. Vous bénéficiez de la même couverture que les autres étudiants ainsi que de la gratuité de l’assurance maladie.

Vous devrez vous connecter sur un site internet d’affiliation disponible en français et en anglais qui sera ouvert dès le mois de septembre 2018 : [www.etudiant-etranger.ameli.fr](http://www.etudiant-etranger.ameli.fr) ou [www.foreign-student.ameli.fr](http://www.foreign-student.ameli.fr)

Vous devrez effectuer cette démarche d’affiliation une fois que vous êtes arrivé(e) sur le territoire français et que vous avez procédé à votre inscription définitive au sein de l’université. La date d’effet de l’affiliation à l’assurance maladie correspond à la date d’inscription au sein de l’établissement d’enseignement.

Pour être mieux remboursé(e) en cas de dépenses importantes, vous pouvez prendre une assurance complémentaire, facultative.

Pour plus de détails, merci de consulter les sites :

LMDE : <https://www.lmde.fr>

SMEREP: <http://www.smerep.fr/offres-smerep/offres>

En cas de problème, n’hésitez pas à contacter le service de scolarité concerné :

🡪 **Inscription en 1ère année de Master - Scolarité M1 (Centre Assas) :**

Responsable : Sophie POCHOY : sophie.pochoy@u-paris2.fr ; Tél. +33 (0)1 44 41 57 41
Marie-Paule GARIEL : marie-paule.gariel@u-paris2.fr ; Tél. +33 (0)1 44 41 59 33

Nicole VATIN : nicole.vatin@u-paris2.fr ; Tél. +33 (0)1 44 41 57 43